

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME X

QUÉBEC, NOVEMBRE 1928

N° 3

Le timbre bilingue

LE mois dernier nous a apporté un événement d'importante valeur au point de vue canadien-français.

Apparemment, pourraient croire bien des gens, ce n'est qu'un détail qu'un timbre bilingue de deux sous ait été émis par le gouvernement fédéral ; mais c'est tout de même un détail qui a pris soixante et un ans à se produire.

Nous aurions dû avoir ce timbre et tous les autres bilingues depuis la Confédération même ; mais comme il nous arrive presque toujours de devoir gagner plusieurs fois ce que nous allons avoir, on n'a commencé qu'en 1928 à nous donner le timbre bilingue permanent.

Le détail était donc de taille, puisque nous ne pouvions l'obtenir. Personne n'en serait mort pas plus que personne n'en mourra ; mais on ne voulait pas. Toujours une raison ou une autre nous privait de ce document bilingue.

Nous avons lieu d'être contents de ce qui s'est produit et de féliciter le cabinet fédéral, et particulièrement l'honorable M. Veniot, ministre des postes, d'avoir bien voulu se rendre à notre demande réitérée.

* * *

Seuls les Orangistes, le petit groupe de ces superimpériaux, n'en sont pas contents. Ils croient naturellement que c'est une nouvelle attaque contre l'Empire, une nouvelle tentative de rendre le Canada à l'influence canadienne-française.

Ces pauvres, il faut les laisser faire, car ils n'ont aucune espèce de bonne raison à apporter

pour s'opposer sérieusement au timbre bilingue.

Le Canada est un pays bilingue ; ses documents fédéraux doivent être imprimés en anglais et en français. Dans tout le domaine des choses fédérales on peut indifféremment se servir de l'anglais ou du français.

Évidemment, nous n'en sommes pas encore rendus là, car sur ce point du bilinguisme on a laissé si longtemps dormir la constitution canadienne ! Nous devrions cependant être dans cette situation.

Il y a ce qui existe et ce qui devrait exister.

Nous avons fait pas mal de chemin en ces dernières années, toutefois. M. Pelletier, lorsqu'il fut ministre des postes, nous donna la carte postale bilingue. Comme on le dit vulgairement, il cassait la glace et ce fut une tempête chez les Orangistes. Plus tard, M. Bureau, ministre du Revenu de l'Intérieur, nous apportait le timbre bilingue d'accise. Lors des fêtes du soixantième anniversaire de la Confédération, on voulut bien nous donner un timbre commémoratif bilingue.

Évidemment, nous marchions.

Avec M. Veniot nous entrons dans la série des timbres permanents, car nous avons déjà le timbre de l'aviation et celui de deux sous.

* * *

Il reste encore du chemin à parcourir, cependant.

Notre monnaie est encore ou neutre ou unilingue.

En continuant notre travail, en répétant nos requêtes, nous parviendrons peut-être à obtenir là aussi le respect de notre langue, celui de la constitution. Souhaitons qu'à la tête de